

REUNION DU 14 FEVRIER 1969 à 20 H 45
—

OBJET :
6 0 0 1 2
Indemnités aux
Sapeurs Pompiers
Vétérans

4-3-69
10757
Vu
9

Le quatorze février mil neuf cent soixante neuf, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, d'après convocations faites le 10 Février 1969.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Maire, MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BISCAYE, BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, POUGET, GACHET, BOUDEY, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, DOMECCQ, TETARD, STIPAL, CAMBLONG.

EXCUSE : M. NARTEAU

Secrétaire : M. TETARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Chaque année, le Conseil Municipal alloue une prime de vétéranee aux sapeurs-pompiers, âgés de plus de 60 ans et ayant servi la plupart du temps comme volontaires durant 30 années et plus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions du capitaine, Chef de Corps

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

DECIDE :

- d'allouer pour l'année 1968, les primes suivantes aux sapeurs-pompiers vétérans :

M. MABILLE du CHESNE Xavier (ex capitaine chef de corps)

- M. ARCHELAUS René.....;	250,00 F
- M. GAUDIN Jules.....	120,00 F
- M. MECHAIN Marcel.....	120,00 F
- M. PLATON René.....	120,00 F
- M. RENOULEAU Paul.....	120,00 F
- M. RIGOUR André.....	120,00 F
- M. SEUREAU Gy.....	120,00 F
- M. RAMBERT Eugène.....	120,00 F
- M. RIGOUR Raymond.....	120,00 F

TOTAL..... 1 330,00

- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 942, article 6511 de l'exercice 1968

Madriet délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Adjoint Délégué,



M. M. M.



APPROUVÉ

13 MARS 1969

Le Maire-Président,

[Handwritten signature]